

# Prix de la Chancellerie – Résumé de la thèse

## Le consensus olympique : la construction politique et administrative des grands événements sportifs internationaux, d'Albertville 1992 à Paris 2024

*Thèse de science politique présentée par Alexandre Morteau à l'Université Paris-Dauphine (PSL) le 6 décembre 2022*

**Directeurs de thèse :** Emmanuel Henry (Professeur, Université Paris-Dauphine/PSL), Choukri Hmed (Maître de conférences, Université Paris-Dauphine/PSL).

**Jury :** Anne-Cécile Douillet (Professeure, Université de Lille – Rapportrice), Dominique Marchetti (Directeur de recherche, CNRS – Rapporteur), Marina Honta (Professeure, Université de Bordeaux – Examinatrice), Olivier Le Noé (Professeur, Université Paris-Nanterre – Président et examinateur).

Depuis 1896, les Jeux Olympiques cadencent sur un rythme quadriennal le calendrier international. L'évènement a atteint au fil des décennies des proportions colossales et son organisation requière plusieurs milliards d'euros en provenance d'acteurs privés et de la puissance publique. Il suscite pourtant une âpre concurrence internationale pour obtenir le privilège d'accueillir la flamme et les cinq anneaux : des coalitions composées de ce que nous appelons des « entrepreneurs de l'olympisme<sup>1</sup> » construisent des projets de candidature et déboursent plusieurs millions d'euros pour emporter les suffrages des membres votants du Comité International Olympique (CIO).

Le 23 juin 2015, l'une de ces coalitions annonce officiellement la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024, après avoir échoué pour les éditions de 1992, 2008 et 2012. Le projet, estimé à environ 6,8 milliards d'euros, est soutenu par tous les niveaux de gouvernement (État, ville, région Île-de-France, département de Seine-Saint-Denis) et l'ensemble des forces politiques et syndicales du pays. Paris 2024 est présenté comme désirable, « évident », voire « nécessaire » pour affirmer le rang de la France sur la scène internationale, développer les territoires franciliens et en renforcer l'attractivité. C'est

---

<sup>1</sup> Référence aux entrepreneurs de politiques publiques définis comme des « individus, groupements, coalitions [qui] mobilisent sur le marché politique des ressources et mettent en œuvre des stratégies pour faire prendre en compte et en considération un enjeu nouveau par une autorité politique », MENY Yves et THOENIG Jean-Claude, *Politiques publiques*, 1re éd., Paris, Presses universitaires de France, coll. « Thémis », 1989, p. 171.

précisément l’affichage de cet unanimisme, rare dans le champ politique, que cette thèse choisit d’interroger.

En effet, la croissance des Jeux Olympiques suscite depuis une vingtaine d’années de nombreuses critiques journalistiques, académiques et militantes au point que des mouvements sociaux construisent localement les candidatures comme des problèmes publics<sup>1</sup>. Conséquences environnementales, gentrification des quartiers populaires, approche sécuritaire de l’espace public, corruption des dirigeants sportifs, absence de consultation démocratique et endettement public sont les griefs les plus associés à l’évènement olympique. Depuis 2013, ce régime de critiques rencontre des succès significatifs en Europe (Munich 2022, Hambourg, Rome et Budapest 2024, Sion 2026, etc.) et en Amérique du Nord (Boston 2024, Calgary 2026) puisque, suite à des mobilisations collectives et/ou des référendums locaux, plusieurs coalitions de candidature ont renoncé à leur projet<sup>2</sup>. Ces défections récurrentes montrent que le « consensus olympique » n’a rien d’évident. Au contraire, les entrepreneurs de l’olympisme doivent produire un travail actif de définition de la désirabilité de l’évènement pour en maintenir la fiction.

Il s’agit donc dans cette thèse de montrer comment se fabrique le consensus politique et de s’interroger sur ce qui « fait tenir » cette institution olympique face aux tentatives de contre-cadrage et de mise en problème par des mouvements sociaux. Nous verrons ainsi que le consensus n’est pas synonyme d’unanimité (donc d’absence d’opposition) mais une opération visant à obtenir le consentement des réticents<sup>3</sup>.

L’une des ambitions de ce travail de recherche consistait à réinscrire le spectacle sportif dans une analyse outillée par les sciences sociales du politique. Les Jeux Olympiques ont suscité une abondante littérature, principalement en langue anglaise dans des disciplines comme l’économie, le management, ou la géographie. Regroupés sous l’étiquette relativement imprécise et homogénéisante d’*Olympic Studies*, ces travaux apportent de nombreux éclairages

---

<sup>1</sup> GILBERT Claude et HENRY Emmanuel, « Lire l’action publique au prisme des processus de définition des problèmes », *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches / Territoires du politique », 2009, p. 13.

<sup>2</sup> BOURBILLERES Hugo et KOEBEL Michel, « Les processus de contestation dans le cadre des candidatures des villes européennes aux Jeux olympiques et paralympiques 2024 », *Movement & Sport Sciences*, vol. 107, n° 1.

<sup>3</sup> URFALINO Philippe, « La décision par consensus apparent. Nature et propriétés », *Revue européenne des sciences sociales*, XLV-136.

sur les conséquences économiques et sociales de la compétition : chiffrage des coûts et dépassements budgétaires, mesure des résultats économiques (sur l'emploi, le tourisme, l'industrie du sport, etc.), impacts sur le tissu urbain, évolution de l'image de la ville ou du pays, amélioration de la pratique sportive, couverture médiatique, etc.<sup>1</sup>. Le corpus est caractérisé par une approche évaluative pour répondre à une question sous-jacente plutôt simple – mais non dénuée d'intérêt : les entrepreneurs de l'olympisme ont-ils tenu leurs promesses ? La discussion scientifique d'une part importante de ces travaux s'attache ainsi à mesurer l'avènement de « l'héritage », catégorie centrale du discours olympique devenue norme d'organisation des JO. Les conclusions produites par cette foisonnante littérature permettent de relativiser la portée des résultats revendiqués par les organisateurs et les pouvoirs publics, et le caractère positif de « l'héritage olympique » : en ce sens, les *Olympic Studies* participent d'une approche critique de l'évènement olympique<sup>2</sup>. Néanmoins, la lecture de ces travaux laisse un goût d'inachevé au chercheur formé à la sociologie et la science politique françaises. L'accumulation de monographies ou, au contraire, de synthèses comparatives pêche par une difficulté à monter en généralité. Les enquêtes sont souvent descriptives, normatives, et méthodologiquement limitées à une analyse des documents officiels. *In fine*, la clôture bibliographique de ce champ d'étude tend à ériger les Jeux Olympiques comme objet en soi, alors qu'ils sont le produit de contextes sociaux, économiques, politiques et administratifs articulant les échelles locales, nationales et transnationales.

La science politique dispose d'outils théoriques pour résoudre une partie de ces écueils mais, contrairement à d'autres disciplines, elle se révèle peu diserte à l'égard des évènements sportifs<sup>3</sup>. De manière générale, le sport et ses différents enjeux restent largement secondaires, voire méprisés, par les sciences sociales du politique qui, par ce dédain, reproduisent consciemment ou non les revendications historiquement construites par les acteurs sportifs de leur activité comme espace autonome vis-à-vis du champ politique<sup>4</sup>. La thèse résumée ici

---

<sup>1</sup> Pour une synthèse, voir : HOLT Richard, RUTA Dino, et PANTER James (dir.), *Routledge handbook of sport and legacy: meeting the challenge of major sports events*, London New York, Routledge, Taylor & Francis Group, coll. « Routledge international handbooks », 2017.

<sup>2</sup> LE YONDRE François, « Sociologie de l'héritage ou ce que la notion d'héritage fait à la sociologie », *Héritage social d'un évènement sportif: enjeux contemporains et analyses scientifiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Des sociétés », 2021.

<sup>3</sup> MARTINACHE Igor, *Occuper le terrain : une socio-histoire des appropriations du sport par le milieu communiste français*, Lille 2, Lille, 2016, p. 9.

<sup>4</sup> DEFANCE Jacques, « La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif », *Politix*, vol. 13, n° 50.

entend apporter une contribution au renouvellement de l'analyse du spectacle sportif en abordant la construction politique et administrative du consensus olympique à partir de trois entrées qui sont autant de thématiques de science politique : la mise en administration des grands événements sportifs, le rôle des acteurs économiques internationaux dans le système sportif, et le champ du pouvoir. Le consensus apparaît ainsi comme un ensemble d'arrangements institutionnels, de compromis, entre groupes issus de ces différents espaces sociaux qui s'appuient sur le « mythe d'une gouvernance dépolitisée<sup>1</sup> » pour promouvoir leurs agendas respectifs à travers le projet olympique.

L'approche en termes de mise en administration rappelle que candidater (puis organiser) un grand événement sportif relève de choix politiques, au double sens de *politics* et de *policies*. La construction d'une coalition de candidature olympique, même lorsqu'elle est officiellement portée par le « mouvement sportif », implique l'enrôlement des acteurs politiques et administratifs qui apportent les garanties requises par le CIO, et participent à façonner le dispositif en fonction d'objectifs de politiques publiques. Pour Paris 2024, l'action des pouvoirs publics est déterminante puisque, entre 2012 et 2015, le ministère des Sports met en place plusieurs dispositifs administratifs afin d'encadrer de futures candidatures et développer une stratégie cohérente dans une logique de *soft power*. On assiste ainsi à la mise en œuvre d'une « politique publique d'accueil de grands événements sportifs<sup>2</sup> » ou, pour le dire dans des termes moins gestionnaires, à un processus d'institutionnalisation des grands événements sportifs comme catégorie d'intervention publique<sup>3</sup>. L'enquête montre néanmoins que l'apparent volontarisme politique pour encadrer administrativement les grands événements sportifs repose sur une ambiguïté dans le passage entre problématisation et traduction qui fragilise cette catégorie. La mise en œuvre des dispositifs à destination *des* grands événements sportifs est consécutive à la construction problématisée d'un événement particulier par une coalition d'acteurs. Les échecs successifs de candidatures françaises aux Jeux Olympiques (Paris 1992, Paris 2008, Paris 2012, Annecy 2018) sont constitués en problème public : un consensus est bâti pour mettre à l'agenda la « nécessité » de produire *autrement* une nouvelle candidature olympique. La politique des grands événements sportifs apparaît essentiellement comme une

---

<sup>1</sup> JOBERT Bruno, « Chapitre 14. Le mythe de la gouvernance dépolitisée », *Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2003.

<sup>2</sup> CHAPPELET J.-L. (dir.), *Les politiques publiques d'accueil d'événements sportifs*, Paris, Harmattan, coll. « Questions contemporaines », 2006.

<sup>3</sup> DUBOIS Vincent, *La politique culturelle : genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, coll. « Socio-histoires », 2012.

politique des Jeux Olympiques ce qui entraîne, une fois lancée la candidature puis emportée l'organisation de l'édition 2024, le déclassement des dispositifs mis en œuvre précédemment. À l'inverse, la trajectoire administrative des JO à partir de 2017 se caractérise par un encadrement étoffé et une profusion de politiques adventices. Ce décalage permet ainsi d'interroger les processus de catégorisation de l'action publique et la formalisation des politiques publiques en le rapportant à l'agencement historique entre la construction du champ sportif et l'intervention de l'État<sup>1</sup>.

Le consensus politique et administratif sur les Jeux Olympiques est aussi exploité stratégiquement par certains acteurs pour produire une réforme de l'État : la création d'une Agence nationale du sport (ANS) en complément du ministère des Sports. Justifiée pour piloter des objectifs spécifiquement associés aux Jeux Olympiques, cette réforme correspond à une dynamique plus globale de « modernisation » et de « rationalisation » de l'action publique conforme aux préconisations du nouveau management public<sup>2</sup>.

Les caractéristiques de l'action publique observées via les Jeux Olympiques invitent à se pencher sur les interdépendances entre transformations du capitalisme et transformations des bureaucraties d'État. Depuis les années 1970-1980, les acteurs économiques sont les principaux financeurs du sport international, principalement par l'achat des droits de retransmission télévisée et l'exploitation commerciale exclusive des symboles olympiques. Ces entreprises sont les propriétaires du spectacle sportif, au sens gusfieldien de groupe disposant d'un accès routinisé aux arènes de la décision, d'une capacité de contrôle et une forme d'exclusivité sur le cadrage de l'objet<sup>3</sup>. Ici, le terme désigne des acteurs capables d'accéder aux espaces de décision des institutions sportives et internationales, de participer à façonner le spectacle sportif et les rapports de force entre les différentes composantes de cet ordre institutionnel. L'arrivée de ces acteurs et l'accroissement rapide de leurs financements bouleverse profondément l'institution olympique. Elle initie un processus de professionnalisation des organisations sportives qui passent d'une logique de bénévolat et de désintéressement des dirigeants au recrutement d'individus (juristes, spécialistes du marketing, de la télévision) chargés d'administrer le

---

<sup>1</sup> CALLEDE Jean-Paul, *Les politiques sportives en France : Eléments de sociologie historique*, Paris, Economica, 2000.

<sup>2</sup> BEZES Philippe, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Le Lien social », 2009.

<sup>3</sup> GUSFIELD Joseph R., *La culture des problèmes publics: l'alcool au volant: la production d'un ordre symbolique*, Paris, Economica, coll. « Etudes sociologiques », 2009.

monopole sur les compétitions sportives et de gérer des contrats de plus en plus complexes<sup>1</sup>. Parallèlement à la création de ce nouveau marché du travail, les institutions du système olympique s'organisent pour capter les nouvelles ressources financières : la concurrence des années 1970 est progressivement matée par des dirigeants du CIO qui modifient les règles du jeu dans le sens d'une centralisation du système leur assurant le monopole de la redistribution des ressources.

Plus visible pour le grand public, cet afflux monétaire modifie également les conditions matérielles d'organisation des événements sportifs. La commercialisation implique la spectacularisation des affrontements sportifs<sup>2</sup> et la mise en conformité de la compétition avec les objectifs économiques des entreprises. Pour les institutions sportives, la recherche de profit en partenariat avec les sponsors et les réseaux de télévision incite à produire des événements toujours plus imposants, avec davantage d'athlètes, de nations, et de sports, dans des enceintes modernes et iconiques. Elles imposent de plus en plus de règles, des demandes d'exemptions fiscales aux conditions d'hébergement et de transport des VIP. La croissance normative et matérielle, donc l'augmentation des coûts, est justifiée par la croyance dans les retombées économiques positives de l'évènement sportif consécutive au bénéfice record (232,5 millions de dollars) réalisé par les organisateurs de Los Angeles 1984 grâce à un plan novateur de financement presque exclusivement privé. Ces nouvelles sources de revenus, conditionnées à la diffusion de « bonnes pratiques » managériales, accréditent pour les acteurs politiques et administratifs la croyance dans l'existence d'un « effet levier », c'est-à-dire la possibilité grâce à un investissement public modéré d'attirer des capitaux privés en proportion plus importante<sup>3</sup>.

Néanmoins, la médaille a son revers. L'accélération de la commercialisation du système olympique génère un faisceau de critiques journalistiques, académiques et militantes quant aux conséquences des Jeux Olympiques sur les territoires hôtes. Depuis les années 1990, des groupes militants tentent localement de construire les JO comme un problème public, principalement sous l'angle des risques d'endettement public face à l'explosion des coûts, mais aussi en arrimant l'évènement aux mobilisations qui prennent pour cible les politiques d'aménagement du territoire et la ville néolibérale (gentrification, droit au logement, impacts environnementaux, etc.). Face à ces critiques qui rencontrent une audience de plus en plus large,

---

<sup>1</sup> MORATH Pierre, *Le CIO à Lausanne, 1939-1999*, Yens sur Morges [Switzerland], Cabédita, 2000.

<sup>2</sup> VILLE Sylvain, *Le théâtre de la boxe : naissance d'un spectacle sportif (Paris-Londres, 1880-1930)*, 2022.

<sup>3</sup> MORTEAU Alexandre, « Attirer les capitaux : le cas des Jeux Olympiques », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 28, n° 1.

propriétaires du spectacle sportif et coalitions de candidature accentuent leur travail de dépolitisation et mettent en avant des pratiques vertueuses censées démontrer les bénéfices matériels et immatériels de l'évènement : la rhétorique de « l'héritage », omniprésente depuis le milieu des années 2000, est l'exemple paradigmatique de ces tentatives d'intégration de la critique. La dialectique entre la mise en marché et sa contestation produit ainsi des effets non négligeables sur la façon dont les acteurs publics se saisissent de l'évènement sportif et légitiment les sommes investies pour préserver le consensus politique sur le projet.

Comme le suggèrent les points précédents, la fabrique d'un évènement tel que les Jeux Olympiques suppose le concours de groupes et d'individus issus des différents espaces du champ du pouvoir : personnalités politiques, hauts fonctionnaires, dirigeants sportifs, chefs de grandes entreprises, patrons de presse et de télévision<sup>1</sup>. La construction des coalitions de candidatures implique d'opérer un travail d'alignement des intérêts de ces différents groupes sociaux, en les articulant avec ceux des partenaires internationaux. Si les convergences sont nombreuses, la thèse ne souscrit pas pour autant à une vision moniste des élites. Entretiens et documents d'archives révèlent les tensions et les rapports de force qui parcourent ces coalitions, ainsi que les résistances à une approche strictement économique de l'évènement sportif comportant, pour les acteurs publics, un risque de marginalisation par rapport aux propriétaires du spectacle sportif.

Pour appréhender pleinement ces phénomènes et les différentes modalités de construction du consensus, il convient d'en restituer la profondeur historique et donc d'adopter une démarche comparative. La thèse entend ainsi désingulariser l'évènement Paris 2024 pour le réinscrire dans la trajectoire de moyen terme de l'organisation de grands évènements sportifs internationaux sur le territoire français, initiée par les Jeux Olympiques d'hiver d'Albertville 1992. En plus d'être été peu traitée par l'historiographie, cette édition présente l'intérêt de se dérouler à une période charnière, en pleine accélération de la commercialisation et de la centralisation du système olympique par les dirigeants du CIO. La construction des JO en Savoie permet ainsi d'observer comment l'encastrement du champ sportif international dans le marché se traduit dans les pratiques des individus chargés de les faire advenir, et dans les relations qu'ils entretiennent d'un côté avec les pouvoirs publics, et de l'autre avec les nouveaux propriétaires du spectacle sportif. Avec Albertville 1992, la thèse propose donc d'étudier le

---

<sup>1</sup> DENORD François, LAGNEAU-YMONET Paul et THINE Sylvain, « Le champ du pouvoir en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 190, n° 5.

processus de domestication des organisateurs locaux dans la nouvelle configuration qui émerge au sein du système olympique. Autre élément essentiel, en prenant pour point de comparaison un évènement situé dans le même espace politico-administratif – plutôt qu’une comparaison internationale, méthodologiquement hasardeuse<sup>1</sup> – la recherche aborde l’articulation entre les échelles locales et nationales dans un contexte de réforme de l’État (décentralisation), et la façon dont les collectivités locales se saisissent de cette opportunité pour lancer des politiques d’attractivité et de requalification territoriale<sup>2</sup>. Dans une perspective de sociologie administrative, il s’agit également de voir comment les administrations centrales construisent l’encadrement administratif des grands évènements sportifs et ce qui retient, ou non, l’attention des agents engagés sur ce projet. Enfin, la temporalité de l’évènement est féconde sur le plan méthodologique puisqu’elle autorise un croisement des sources entre des archives abondantes réparties sur plusieurs institutions et des entretiens avec les acteurs de l’époque, dont certains encore en activité professionnelle : en plus du recoupement d’informations, cette situation donne des indications précieuses sur la place des Jeux Olympiques dans une carrière professionnelle.

L’évocation de ces méthodes d’investigation invite à un bref retour sur la construction du corpus de l’enquête. Le travail archivistique sur Albertville 1992 a été mené à travers le dépouillement de différents fonds documentaires pour multiplier les points de vue institutionnels sur l’évènement. Aux Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, nous avons consulté les cartons de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques (DIJO) dirigée par Jean Glavany de 1988 à 1992<sup>3</sup>. Ils ont été complétés par d’autres fonds administratifs afin de ne pas réifier l’objet État : documents des cabinets du ministère des Sports<sup>4</sup>, de la délégation

---

<sup>1</sup> HASSENTEUFEL Patrick, « Deux ou trois choses que je sais d’elle. Remarques à propos d’expériences de comparaisons européennes », *Les méthodes au concret*, Paris, PUF, 2000.

<sup>2</sup> DOUILLET Anne-Cécile et FAURE Alain, *L’action publique et la question territoriale*, Grenoble, PUG. Presses universitaires de Grenoble, 2005.

<sup>3</sup> Premier ministre ; Organismes rattachés directement ; Délégation interministérielle aux Jeux olympiques d’hiver de 1992 (1984-1993), AN 19950153/1-19950153/11, Archives Nationales, Pierrefitte-sur-Seine, France.

<sup>4</sup> Jeunesse et sports ; Services rattachés au Ministre ; Cabinet ; Secrétariat particulier (1981-1984), AN 19850542/107-19850542/110, Archives Nationales, Pierrefitte-sur-Seine, France (pour la phase de candidature) ; Jeunesse et sports ; Services rattachés au Ministre ; Cabinet (1982-1988), AN 19900043/1-19900043/5, Archives Nationales, Pierrefitte-sur-Seine, France (pour l’organisation).

interministérielle aux candidatures de 1992<sup>1</sup>, et de la DATAR<sup>2</sup>, trois entités engagées dès 1982-1983 dans l'élaboration des projets olympiques. Pour la période de préparation des Jeux proprement dite, nous avons consulté les cartons du comité d'organisation d'Albertville 1992<sup>3</sup> dont l'inventaire établi par les Archives départementales de la Savoie permettait d'identifier des thématiques similaires à celles étudiées dans les archives de l'État. Enfin, nous avons eu accès aux archives du CIO à Lausanne qui apportent quelques renseignements complémentaires mais<sup>4</sup>, plus encore, invitent à une approche réflexive quant à la mise en scène de soi de cette institution par l'intermédiaire de ses pratiques de conservation documentaire<sup>5</sup>.

Les entretiens représentent le deuxième pan de la construction de l'enquête et se divisent entre les acteurs engagés sur les JO d'hiver 1992 et ceux prenant part, de près ou de loin, à l'élaboration de Paris 2024. Les premiers, une petite dizaine, sont les membres de la délégation interministérielle et des cadres du comité d'organisation d'Albertville : si la mémoire fait parfois défaut trois décennies après les événements, tous se sont prêtés au jeu avec enthousiasme et ont apporté un éclairage précieux au travail archivistique. Les seconds, une soixantaine d'individus, sont répartis entre « acteurs publics » (hauts fonctionnaires d'administrations centrales ou locales, membres de cabinets ministériels, parlementaires) et « acteurs sportifs » (employés de la candidature ou de l'organisation de Paris 2024, dirigeants sportifs nationaux et internationaux, professionnels du spectacle sportif), bien que cette dichotomie soit artificielle au regard des circulations professionnelles entre ces différentes sphères.

À partir de ce matériau, la thèse se divise en cinq chapitres dont nous vous présentons ci-dessous les lignes directrices et les principaux éléments argumentatifs.

---

<sup>1</sup> Jeunesse et sports ; Services rattachés au Ministre ; Cabinet ; Conseiller technique (1956-1986), AN 19880431/1- 19880431/51, Archives Nationales, Pierrefitte-sur-Seine, France.

<sup>2</sup> Premier ministre ; Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) ; Directeur et services rattachés ; Chargé de mission (1978-1985) ; AN 198605641/1 à 198605641/4, Archives Nationales, Pierrefitte-sur-Seine, France.

<sup>3</sup> Comité d'organisation des Jeux olympiques d'hiver d'Albertville et de la Savoie 1992 (1985-1993), Sous-fonds de la Direction générale, 114F1-114F/293, Archives départementales de Savoie, Chambéry, France.

<sup>4</sup> Comité international Olympique, Villes candidates à l'organisation des XVIes Jeux Olympiques d'hiver, C-J05-1992, Centre d'études olympiques, Lausanne, Suisse ; Comité International Olympique, XVIes Jeux Olympiques d'hiver, Albertville, 1992, C-J02-1992, Centre d'études olympiques, Lausanne, Suisse.

<sup>5</sup> ROA BASTOS Francisco et VAUCHEZ Antoine, « Savoirs et pouvoirs dans le gouvernement de l'Europe. Pour une sociohistoire de l'archive européenne », *Revue française de science politique*, vol. 69, n° 1.

## ***Le problème public des candidatures olympiques***

Entre 2015 et 2017, la candidature de Paris 2024 repose selon ses promoteurs sur une campagne en rupture avec les tentatives précédentes car le projet est porté par le « mouvement sportif ». Le premier chapitre de la thèse revient sur cette idée en montrant comment le rôle des politiques dans les candidatures olympiques a été problématisé à partir de 2005 alors que, dans les décennies précédentes, ce leadership était incontesté.

Pour saisir ce basculement, nous commençons par explorer la phase de candidature pour les Jeux Olympiques de 1992, dernière itération d'une organisation des éditions hivernale et estivale sur la même année : par la suite, le CIO adopte un cycle bisannuel pour maximiser les revenus commerciaux. En France, la campagne pour ces Jeux s'effectue dans une configuration particulière puisque deux candidatures émergent : Albertville pour l'hiver, Paris pour l'été. La concomitance de ces projets s'avère féconde pour analyser comment des élus deviennent entrepreneurs de leur territoire dans les premières années de la décentralisation, et incarnent leur collectivité à travers la poursuite des Jeux Olympiques.

En Savoie, la candidature aux JO d'hiver est initiée par un trio d'hommes aux ressources complémentaires : le jeune député RPR et président du département Michel Barnier, le haut fonctionnaire de la préfectorale et directeur des services du département François Lépine, le triple champion olympique reconverti dans les affaires Jean-Claude Killy. Les trois comparses imaginent à la fin de 1981 un grand projet qui puisse faire rayonner la Savoie à travers le monde et la maintenir comme destination majeure du tourisme des sports d'hiver. Leur projet fait rapidement consensus dans le champ politique savoyard par-delà les clivages partisans. Il s'appuie sur la circulation préalable de l'idée dans cet espace politique, portée par le maire socialiste d'un petit village également responsable sportif bien connu en Savoie, et par une tradition d'intervention des élus locaux pour encourager la structuration du marché des sports d'hiver depuis les années 1940 et la création de la station de Courchevel<sup>1</sup>. Dans un premier temps, Michel Barnier et les élus savoyards lancent le projet sans en référer aux autorités de l'État : ils utilisent les marges de manœuvre conférées aux exécutifs locaux par les premières lois de décentralisation pour élaborer la candidature comme une politique publique au sein du Conseil général. L'objectif affiché est d'utiliser la candidature olympique pour initier et réaliser rapidement de grands travaux d'aménagement routiers et ferroviaires afin de désenclaver la

---

<sup>1</sup> COPPIER Julien, « Le tourisme en Savoie, construction d'une économie dans le temps long », *Histoire économique et sociale de la Savoie de 1860 à nos jours*, Genève, Librairie Droz, coll. « Publications d'histoire économique et sociale internationale », 2014.

vallée de la Tarentaise. La stratégie implique d'obtenir de l'État une contractualisation des engagements et des financements dès la phase de candidature.

Le dossier parisien suit en revanche une trajectoire plus sinueuse, pris en tenaille par les tensions entre le gouvernement socialiste et la mairie de Paris dont Jacques Chirac a fait son fief en vue de la course présidentielle. Le projet, auquel administrations budgétaires centrale et municipale sont hostiles, suscite de longues négociations pour déterminer la carte des sites olympiques, et surtout la répartition des responsabilités financières car l'opération est dès l'origine envisagée comme déficitaire, dépense somptuaire d'affirmation de la France dans l'ordre international.

Au fil des mois, la coprésence des deux candidatures devient de plus en plus problématique. Paris a très nettement le soutien du président de la République et du gouvernement, mais la petite équipe savoyarde, dont les membres sont plus en phase avec les recompositions en cours dans le système olympique, mène une campagne active et efficace soutenue par le consensus des forces politiques locales. Alors que les acteurs de Paris 1992 pensaient pouvoir faire d'Albertville un objet de transaction électorale et pousser les Savoyards à rentrer dans le rang, Barnier tient bon face au chef de son parti même après que celui-ci atteigne Matignon suite aux législatives de 1986. En octobre de la même année, Albertville obtient ses Jeux tandis que Paris s'incline face à Barcelone. Les extraits de presse de l'époque montrent clairement que ce succès est interprété comme une victoire personnelle et politique de Michel Barnier, une confirmation de son ancrage local et de sa notabilisation, accélérateur potentiel de sa carrière vers de plus hautes responsabilités. Le *leadership* de la candidature n'est pas contesté par les observateurs : au contraire, le projet est associé à la capacité des élus à attirer des ressources sur leur territoire et à négocier avec l'État.

La dynamique de la candidature de Paris 2024 est très différente puisque professionnels de la politique et hauts fonctionnaires sont laissés au second plan pour valoriser le « mouvement sportif », dont les membres sont considérés comme les seuls acteurs capables de mener à bien une campagne olympique. Comment s'opère un tel retournement ? Pour le comprendre, il faut revenir sur la succession d'échecs dans l'obtention des Jeux Olympiques d'été à Paris : après 1992, les JO 2008 et 2012 échappent aussi à la capitale. Ce dernier, intervenu en 2005, est particulièrement marquant puisque le vote se joue à quelques voix près alors que la capitale française était donnée favorite depuis deux ans. La déception suscite immédiatement dans la presse de nombreux commentaires et analyses pour comprendre les raisons de cette défaite. L'interprétation politique se retourne contre les élus, notamment Jacques Chirac et Bertrand Delanoë, accusés de ne pas avoir compris comment faire campagne et d'y avoir importé les

conflits partisans entre droite gouvernementale et parti socialiste. Les journalistes de *L'Équipe* dénoncent ainsi l'emprise de la haute fonction publique et des politiques sur le dossier, présentée comme un « mal français » plus général<sup>1</sup>. Ce régime de critiques s'appuie sur des représentations sociales largement partagées et diffusées, y compris par des acteurs politiques : hypertrophie de l'État, inefficacité de l'administration, technocrates et politiques éloignés du terrain<sup>2</sup>. Il reprend *in fine* les arguments des dirigeants sportifs sur la « nécessaire » séparation entre sport et politique. Le « problème des candidatures » est aussi celui du lobbying français qui en plus de bénéficier de trop peu de relais dans les institutions sportives, serait trop formaliste (focalisé sur le dossier technique et les règles officielles de la compétition), pas suffisamment pragmatique, c'est-à-dire engagé dans une logique officieuse de nature transactionnelle. L'équipe de Londres 2012 menée par l'ancien athlète Sebastian Coe est érigée en modèle des « bonnes pratiques » et de l'approche *business* des anglo-saxons.

Le diagnostic fait globalement consensus entre journalistes, politiques et acteurs sportifs qui annoncent vouloir tirer les leçons de Paris 2012 et trouver une solution à ce qui est perçu comme un problème. En 2009, une candidature pour les Jeux Olympiques d'hiver 2018 est lancée par Annecy : malgré les intentions initiales, le projet périclite et la cité lacustre subit un cuisant échec lors du vote en 2011. La défaite d'Annecy, jugée humiliante, ravive les souvenirs de Paris 2012. L'opposition socialiste utilise cet évènement pour remettre à l'agenda politique le problème public des candidatures, et engage un travail de concertation dans le cadre de la construction du programme sport du candidat François Hollande. Ils reprennent dans ce document l'idée élaborée en 2005 d'une candidature portée par les acteurs sportifs. Après l'alternance politique, le cabinet de la ministre des Sports utilise un rapport commandé par l'administration précédente à un cabinet de conseil spécialisé dans le sport (composé d'anciens de Paris 2012) pour dresser le diagnostic de la situation et proposer des actions. Frappé du sceau de l'expertise et de la neutralité par l'extériorité de ses auteurs<sup>3</sup>, le rapport permet à l'équipe de la ministre de valider le consensus réformateur et de proposer des solutions publiques pour

---

<sup>1</sup> ISSERT Patrick et LUNZENFICHTER Alain, *Malheureux aux jeux: pourquoi, depuis vingt ans, Paris ne parvient pas à obtenir l'organisation des jeux olympiques d'été*, Issy-les-Moulineaux, Prolongations, 2006.

<sup>2</sup> RUIZ Émilien, *Trop de fonctionnaires? histoire d'une obsession française (XIXe-XXIe siècle)*, Paris, Fayard, coll. « Collection "L'épreuve de l'histoire" », 2021 ; BENFORD Robert D. et SNOW David A., « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan », *Politix*, vol. 99, n° 3.

<sup>3</sup> FOURNEL Jean-Louis, « Introduction à la « forme-rapport » : caractéristiques et temporalités d'une production de vérité publique 1 », *Cultures & conflits*, n° 65 ; GAYON Vincent, « Un atelier d'écriture internationale : l'OCDE au travail. Éléments de sociologie de la forme « rapport » », *Sociologie du Travail*, vol. 51, n° 3.

élaborer une politique stratégique de la France à destination des grands évènements sportifs. Ainsi naît une ambiguïté fondamentale pour le devenir administratif des grands évènements sportifs : mise au cœur de la politique ministérielle, cette catégorie métonymique a été forgée pour atteindre l'objectif spécifique des Jeux Olympiques d'été.

### ***La marginalisation administrative du ministère des Sports***

Le second chapitre explore un paradoxe, la marginalisation administrative du ministère des Sports alors même que la France obtient, le 13 septembre 2017, l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Nous soutenons cette argumentation à partir de deux entrées, la politique d'accueil de grands évènements sportifs et la création de l'Agence nationale du sport. Dans les deux cas, le consensus politique et le volontarisme affiché pour les JO produisent des effets inattendus qui se traduisent par une restriction des capacités d'intervention du ministère des Sports.

Comme évoqué précédemment, la séquence 2011-2012 voit le problème des candidatures mis à l'agenda politique et un ensemble de solutions proposées par la nouvelle équipe socialiste. L'objectif est alors de créer différents instruments pour favoriser l'accueil des grands évènements sportifs internationaux en France et, à terme, relancer une candidature olympique. Il s'agit par exemple de réactiver le délégué interministériel aux grands évènements sportifs (DIGES), poste créé en 2007 par le ministre Jean-François Lamour pour conserver une mémoire administrative de l'action de l'État à propos de ces manifestations. Considérée comme un « placard à préfets » par l'ancien ministre, la fonction est relancée par de nouvelles nominations et un décret qui étend les prérogatives du délégué, très mobilisé sur la construction de l'Euro de football 2016. Lorsque le comité de candidature de Paris lance sa campagne, les agents de la DIGES aident à l'organisation de différentes compétitions pour démontrer le savoir-faire français en la matière. Autre innovation, pierre angulaire de cette politique, la création du Comité Français pour le Sport International (CFSI) dont la direction est confiée à Bernard Lapasset, président de la fédération internationale de rugby. Cette petite structure est chargée d'améliorer l'influence de la France au sein des organisations sportives internationales (entretenir un réseau, faire élire des dirigeants français à des postes stratégiques) et de concevoir l'accueil des grands évènements sportifs dans une perspective stratégique. Le CFSI doit également réfléchir à la conception d'une future candidature olympique dont la date est encore indéterminée lorsque la structure démarre son activité.

Ces deux éléments – auxquels on pourrait ajouter la création d'un poste d'ambassadeur pour le sport, ou la réforme des financements publics des évènements sportifs – laissent

supposer l'institutionnalisation des grands évènements sportifs comme catégorie d'action publique<sup>1</sup>. Or, dans les deux cas, la candidature puis l'obtention des JOP 2024 provoque une refonte des dispositifs. Une délégation interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP) est créée et confiée à Jean Castex, qui absorbe bientôt une DIGES dont les effectifs sont drastiquement réduits. La nomination de délégués ministériels sectoriels réduit également le périmètre d'action des agents restants. De son côté, le CFSI disparaît en 2015 pour devenir le GIP Paris 2024 : la stratégie internationale est fondue dans la candidature olympique et disparaît des compétences mobilisables par le ministère des Sports. Il faut attendre 2019 pour que la ministre des Sports annonce vouloir relancer cet outil, et 2021 pour qu'une nouvelle initiative (« *French Sport Touch* ») voit le jour, sans personnel ni budget dédié. Disparition, relégation ou reclassement administratifs montrent la difficile institutionnalisation de la catégorie « grands évènements sportifs ». Les JO exercent des effets perturbateurs sur cette politique, précisément parce que la phase de problématisation portait sur une candidature olympique, alors que la traduction en instruments d'action publique s'orientait vers *des* évènements au sens large. Le consensus politique ne portait que sur une définition olympique de l'évènement sportif, et non sur l'ensemble de la catégorie, objet secondaire qui continue à souffrir d'un stigmate administratif.

La marginalisation du ministère s'opère également à travers une réforme de l'État qui consacre en 2019 la création d'une Agence nationale du sport (ANS). Sitôt obtenus les Jeux Olympiques, la ministre des Sports Laura Flessel annonce l'objectif de remporter 80 médailles à domicile (contre 42 lors de la précédente édition à Rio). Elle confie alors à l'ex-sélectionneur de handball Claude Onesta une mission de réflexion pour proposer des pistes en vue d'atteindre cet objectif. Les conclusions vont dans le sens d'une remise en cause des modalités de financement des fédérations par le ministère, en conditionnant davantage les subventions aux résultats sportifs obtenus lors des compétitions majeures. La proposition n'est pas originale et participe d'une circulation des solutions d'action publique au niveau international puisqu'il s'agit d'importer un modèle anglais considéré, au vu de l'amélioration des performances des délégations britanniques olympiques depuis 2008, comme efficace et désirable<sup>2</sup>. Le « mythe

---

<sup>1</sup> DUBOIS Vincent, *La politique culturelle, op. cit.*

<sup>2</sup> GREEN Mick et HOULIHAN Barrie, « Advocacy Coalitions and Elite Sport Policy Change in Canada and the United Kingdom », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 39, n° 4 ; HOULIHAN Barrie, « Mechanisms of international influence on domestic elite sport policy », *International Journal of Sport Policy and Politics*, vol. 1, n° 1.

rationnel<sup>1</sup> » de l'agence doit permettre, selon ces préconisations, de dépolitiser le processus décisionnel et de le fonder sur des critères purement techniques<sup>2</sup>.

Parallèlement à cette réflexion sur le sport de haut niveau conduite au sein du ministère des Sports, le gouvernement pousse pour une réforme de la gouvernance qui irait vers davantage d'autonomie du mouvement sportif : cette perspective est justifiée par la candidature olympique, qui aurait montré la capacité des acteurs sportifs à assumer un rôle de *leader*. À la demande du Premier ministre, Laura Flessel initie une concertation sur la gouvernance du sport français. La discussion est néanmoins très cadrée par l'exécutif, puisque les propositions doivent aller vers davantage d'autonomie et la création d'une agence, dans la lignée des propositions inspirées du nouveau management public par le rapport CAP 2022 pour moderniser l'action publique : il prévoit notamment la disparition des agents du ministère détachés au sein des fédérations (les CTS), et une remise en cause de l'existence du ministère des Sports à moyen terme. Les conclusions rendues à la ministre visent un compromis, avec une agence hybride en charge du sport de haut niveau, mais aussi du développement des pratiques sportives.

La perspective d'une suppression du corps des CTS suscite rapidement l'opposition des concernés, mais aussi de l'inspection de la Jeunesse et des Sports et de présidents de fédérations sportives. Ces derniers sont également alarmés des contours de la future agence, craignant un désengagement de l'État, et reprochent au CNOSF de pousser son propre agenda plutôt que de défendre les intérêts des fédérations. Les prises de parole par voie de presse et les entretiens avec les acteurs concernés relativisent fortement le consensus autour d'une revendication d'autonomie de la part des dirigeants sportifs. Les négociations des statuts de l'agence nuancent d'ailleurs cet aspect de la réforme puisque le Conseil d'État et la direction du Budget maintiennent une prépondérance de l'État sur les sujets stratégiques (sport de haut niveau notamment). Si la création de l'ANS montre bien que les recettes du nouveau management public ne s'appliquent pas mécaniquement<sup>3</sup>, elle contribue néanmoins à rogner les prérogatives

---

<sup>1</sup> DIMAGGIO Paul et POWELL Walter W., « The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields (translated by G. Yudin) », *Journal of Economic Sociology*, vol. 11, n° 1.

<sup>2</sup> BUTON François et PIERRU Frédéric, « Instituer la police des risques sanitaires. Mise en circulation de l'épidémiologie appliquée et agencification de l'État sanitaire », *Gouvernement et action publique*, vol. 4, n° 4.

<sup>3</sup> DODDS Anneliese, « Le développement des agences en Grande-Bretagne et en France : L'exemple d'Edufrance, transfert d'outre-manche ou création indigène ? », *Revue française d'administration publique*, vol. 111, n° 3.

du ministère. Ainsi, le consensus autour des Jeux Olympiques concentre et détourne les ressources pour cet événement au détriment de l'administration des Sports, dont l'avenir post-2024 est incertain.

### ***Paris 2024, un « non-problème » face à la montée des mobilisations anti-olympiques***

Le troisième chapitre est consacré à la construction de Paris 2024 comme non-problème social. L'énigme est la suivante : alors que dans la plupart des pays européens et nord-américains les candidatures olympiques sont présentées comme des problèmes publics et souvent abandonnées, le projet de Paris 2024 s'est caractérisé par le maintien d'un consensus solide et l'absence presque totale d'opposition structurée.

La politisation des Jeux Olympiques est un phénomène qui s'est recomposé avec la mise en marché de l'ordre olympique : initiée par les États (boycotts durant la Guerre Froide), elle devient à partir des années 1990 le fait de mobilisations collectives prenant pour cible des enjeux transnationaux (environnement, droits de l'Homme, mondialisation) se servant des JO comme caisse de résonance médiatique pour leur cause<sup>1</sup>. Dans le même temps, les Jeux eux-mêmes sont problématisés par des groupes militants qui protestent contre les conséquences de l'événement sur leur cadre de vie<sup>2</sup>. Pendant longtemps, ces protestations font l'objet d'un déni d'agenda de la part des entrepreneurs de l'olympisme, qui les considèrent comme un phénomène marginal. Ils s'appuient sur des sondages ou l'organisation de manifestations festives pour postuler une adhésion générale de la population<sup>3</sup>. Or, à partir de 2013, l'opposition aux candidatures olympiques enregistre d'importants succès avec l'abandon de plusieurs projets : Munich, Oslo, Stockholm et Saint-Mortiz-Davos 2022, Hambourg, Boston, Rome et Budapest 2024, plus tard Calgary et Sion 2026. Ces retraits rompent la fiction d'une adhésion majoritaire aux JO et aux promesses formulées par les promoteurs de l'olympisme.

L'abandon des candidatures olympiques résulte le plus souvent d'un référendum ayant trouvé une issue négative, ou de l'anticipation d'un tel résultat par les entrepreneurs de l'olympisme. Ce phénomène s'appuie sur l'extension des pratiques référendaires dans un nombre croissant de pays européens (Allemagne, Hongrie, Pologne, etc.) où ils permettent à

---

<sup>1</sup> COTTRELL M. Patrick et NELSON Travis, « Not just the Games? Power, protest and politics at the Olympics », *European Journal of International Relations*, vol. 17, n° 4.

<sup>2</sup> LENSKYJ Helen, *Olympic industry resistance: challenging Olympic power and propaganda*, Albany, State University of New York Press, coll. « SUNY series on sport, culture, and social relations », 2008.

<sup>3</sup> MARIOT Nicolas, *Bains de foule: les voyages présidentiels en province, 1888-2002*, Paris, Belin, coll. « Socio-histoires », 2006.

des formations politiques dominées localement de mettre un problème à l'agenda en polarisant le champ politique autour de cet enjeu<sup>1</sup>. Face à des coalitions soutenues par les partis socio-démocrates et/ou conservateurs, les formations écologistes ou d'extrême-gauche (plus rarement d'extrême-droite) se mobilisent contre les JO pour obtenir la tenue d'un référendum. Les (rares) études sur ces référendums montrent que les individus susceptibles de soutenir le projet sont plutôt des hommes issus du pôle économique des classes dominantes, proches des partis libéraux<sup>2</sup>. Ces indices invitent à approfondir les recherches, et surtout à réinscrire les JO dans le canevas des préférences politiques des individus (vision du monde, perception de l'évènement, proximité partisane, etc.).

Les mouvements « nolympiens » sont le plus souvent des coalitions qui agrègent une collection de mouvements sociaux pré-existants contre les Jeux Olympiques<sup>3</sup>. Ils sont donc souvent peuplés de militants professionnels qui y réinvestissent l'expérience acquise au cours d'autres luttes, la plupart du temps proches de la gauche radicale et de l'altermondialisme. Plus épisodiquement, comme à Boston, on trouve des opposants moins dotés en capital militant mais pourvus de capitaux bureaucratique et politique<sup>4</sup>. La contestation y est menée par des « dominants dominés » qui empruntent le registre de l'expertise pour remettre en question les bienfaits supposés du projet olympique : la mobilisation met alors en scène une lutte entre fractions concurrentes des élites locales.

En plus des contextes locaux (configuration politique, luttes urbaines préexistantes), les mouvements nolympiens s'appuient sur des problèmes publics transversaux, au premier rang desquels la politisation des dépenses publiques<sup>5</sup>. En effet, l'élément le plus discuté des candidatures est le chiffrage des dépenses, dont l'histoire olympique et les travaux académiques ont montré qu'il était systématiquement sous-estimé. Les dépassements budgétaires de certaines éditions (Montréal 1976, Athènes 2004, pour les plus connues) sont restés dans les

---

<sup>1</sup> MOREL Laurence, *La question du référendum*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Nouveaux Débats », 2019.

<sup>2</sup> HILLER Harry H. et WANNER Richard A., « Public Opinion in Host Olympic Cities: The Case of the 2010 Vancouver Winter Games », *Sociology*, vol. 45, n° 5.

<sup>3</sup> BOURBILLÈRES Hugo, GASPARINI William et KOEBEL Michel, « Local protests against the 2024 Olympic Games in European cities: the cases of the Rome, Hamburg, Budapest and Paris 2024 bids », *Sport in Society*.

<sup>4</sup> KASSENS-NOOR Eva et LAUERMANN John, « Mechanisms of policy failure: Boston's 2024 Olympic bid », *Urban Studies*, vol. 55, n° 15.

<sup>5</sup> HMED Choukri, « Chapitre 4 / Les mouvements sociaux et la politisation de l'argent public », *Gouverner (par) les finances publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2011.

mémoires et ont impacté la fiscalité locale. L'argument budgétaire est d'autant plus saillant que depuis le milieu des années 2000 la dette publique a été construite comme un problème public<sup>1</sup>, accentuée par la crise financière de 2008 et la crise des dettes souveraines. Les militants anti-olympiques forcent ainsi les promoteurs de politiques de rigueur, souvent intégrés aux coalitions de candidature, à justifier leur soutien à ces projets dispendieux. Comme le montrent les résultats des référendums, le contre-cadrage des opposants aux JO, qui protestent également contre les atteintes à l'environnement ou la corruption des élites sportives, s'avère particulièrement audible dans les sociétés occidentales de la décennie 2010.

Dès lors, comment expliquer la faible publicisation de ces enjeux dans le cas de Paris, qui ne diffère pas *a priori* des pays voisins ou similaires ? Nous suggérons quelques pistes pour expliquer le confinement des enjeux olympiques. Tout d'abord, une configuration politique qui laisse peu de prise à des formations partisans pour se saisir de cet objet. La plupart des partis sont favorables aux JO depuis les années 1970 et le ralliement du PCF à l'olympisme<sup>2</sup>. La droite et la gauche voient dans le projet un moyen de développer les territoires dont elles ont la direction (région Île-de-France, mairie de Paris, département de Seine-Saint-Denis). Les écologistes, alliés aux socialistes dans la ville de Paris, peuvent difficilement s'opposer aux Jeux Olympiques sans endommager sérieusement leur position au sein de l'exécutif locale : ils font symboliquement entendre leur désaccord mais ne s'engagent pas dans une opposition active. La gauche radicale, incarnée par LFI à partir de 2016, atténue son discours critique au fil des mois alors que se profilent les élections législatives. Le parti lorgne sur les bastions rouges de Seine-Saint-Denis, qui devraient (officiellement) être les grands bénéficiaires des aménagements olympiques : s'opposer à un tel projet pourrait s'avérer politiquement coûteux.

Pour maintenir le consensus, c'est-à-dire le consentement de ces partis réticents, les équipes de Paris 2024 réalisent un travail d'évaporation du politique<sup>3</sup> afin de maintenir la séparation entre champ politique et champ sportif. Elles mettent en avant l'extériorité des dirigeants de la candidature (Bernard Lapasset et Tony Estanguet) pour éviter que leurs

---

<sup>1</sup> LEMOINE Benjamin, « Chapitre 12 / Discipliner l'État par la dette. La mise en marché et la sectorisation du "problème" de la dette publique », *L'instrumentation de l'action publique*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2014.

<sup>2</sup> MARTINACHE Igor, *Occuper le terrain : une socio-histoire des appropriations du sport par le milieu communiste français*, *op. cit.*

<sup>3</sup> ELIASOPH Nina, *Avoiding politics: how Americans produce apathy in everyday life*, Cambridge, UK ; New York, NY, USA, Cambridge University Press, coll. « Cambridge cultural social studies », 1998.

interlocuteurs politiques n'importent les enjeux partisans dans le dossier olympique<sup>1</sup>. Le référendum qui, par ailleurs, est un instrument marginal et peu légitime dans l'espace politique français<sup>2</sup>, est catégoriquement refusé par la coalition de candidature au motif qu'il susciterait sa propre opposition. À la place, ils promeuvent un processus délibératif, c'est-à-dire des réunions organisées par des professionnels de la concertation où le cadrage procédural et thématique permet d'atténuer la conflictualité. Cette concertation standardisée n'invite pas les citoyens à discuter du *pourquoi* de la candidature, mais simplement à s'exprimer sur une partie du *comment*. En s'appuyant sur cet outil et des sondages d'opinion, le GIP Paris 2024 met en scène une adhésion généralisée au projet olympique.

La candidature bénéficie également de l'incapacité des opposants à s'organiser pour contester efficacement le projet. Créé tardivement, le collectif « Non aux JO 2024 à Paris » demande la tenue d'un référendum alors que, contrairement à d'autres pays, les contraintes légales sont très restrictives et ne permettent qu'un scrutin consultatif. Les opposants n'ont pas de relai dans le champ politique, hormis quelques élus isolés et marginaux au sein de leur propre formation. L'agenda médiatique est quant à lui saturé par la séquence présidentielle : les opposants n'accèdent aux médias qu'après les élections, à peine quelques semaines avant le scrutin du CIO. La conjonction de ces différents éléments a empêché de construire les JO 2024 comme un problème âprement discuté dans l'espace public : la coalition de candidature a maintenu Paris 2024 comme un non-problème social<sup>3</sup>.

### ***La commercialisation de l'olympisme et la recomposition des relations dans la production du spectacle sportif***

Le quatrième chapitre porte sur la commercialisation du système olympique et ses effets sur les relations entre pouvoirs publics et organisateurs dans la production du spectacle sportif. À partir des années 1960, les comités d'organisation négocient la vente des droits de retransmission télévisée : ces acteurs, principalement les *networks* états-unis, cherchent des produits distinctifs pour asseoir leur position sur ce marché en pleine expansion. Pour les

---

<sup>1</sup> MAISETTI Nicolas, *Opération culturelle et pouvoirs urbains : instrumentalisation économique de la culture et luttes autour de Marseille-Provence Capitale européenne de la culture 2013*, Paris, L'Harmattan, coll. « Questions contemporaines », 2014.

<sup>2</sup> PREMAT Christophe, « La marginalisation du référendum communal en France depuis 2003. Étude des mobilisations citoyennes à l'échelon local », *Revue française de science politique*, vol. 70, n° 2.

<sup>3</sup> HENRY Emmanuel, *La fabrique des non-problèmes : ou comment éviter que la politique s'en mêle*, Paris, Sciences po, les presses, 2021.

institutions sportives, qui n'ont presque pas de personnel ni de revenus, ces financements sont une aubaine qui aiguise rapidement les appétits et les rapports de force autour de leur répartition : les fédérations internationales (FI) et les comités nationaux olympiques (CNO) s'organisent de façon corporative pour négocier avec le CIO et les organisateurs locaux. Les montants générés par la télévision augmentent substantiellement dans les années 1970, en partie grâce à des dirigeants du CIO plus impliqués et plus ouverts à la commercialisation<sup>1</sup>.

Durant la décennie suivante, la dépendance vis-à-vis des réseaux de télévision est considérée comme problématique, et le CIO cherche à diversifier ses revenus. En prenant exemple sur le succès du sponsoring de Los Angeles 1984, l'institution lausannoise lance son propre programme de commercialisation des symboles olympiques, qui implique la centralisation des droits d'exploitation par le CIO pour le revendre en gros aux entreprises partenaires, puis en rétrocéder une partie aux différentes parties prenantes. La même logique est appliquée pour les droits de retransmission, qui ne sont plus négociés par les organisateurs locaux mais directement par le CIO. Les années 1980 sont donc cruciales car elles consacrent plusieurs phénomènes qui réduisent l'autonomie des villes hôtes et accentuent la dépendance des différentes institutions au CIO : centralisation du système grâce au monopole de la distribution des ressources, professionnalisation par le recrutement d'individus aux compétences spécifiques (droit des affaires, marketing, affaires publiques, *broadcasting*, etc.) et juridicisation des relations avec le rôle croissant des contrats et des normes édictés par le CIO.

Les conséquences de ces transformations sont perceptibles dans les archives et les témoignages des équipes d'Albertville 1992. Sous la houlette de Jean-Claude Killy, les employés du comité d'organisation sont rapidement convertis à l'approche commerciale de l'olympisme, mais les interactions avec le CIO provoquent des conflits de territoire et des résistances à la centralisation. Les deux entités s'affrontent pour définir les contours des droits à vendre à leurs partenaires, et les avantages matériels et symboliques qui leur sont concédés : le COJO d'Albertville essaie de défendre ses soutiens locaux (par exemple en leur réservant les meilleurs hôtels) tandis que le CIO se pose en défenseur des sponsors TOP au motif qu'ils servent l'intérêt général du mouvement olympique. Plus généralement, la place acquise par les acteurs économiques implique de nouvelles relations de fidélité de la part des organisateurs

---

<sup>1</sup> BARNEY Robert Knight, WENN Stephen R. et MARTYN Scott G., *Selling the five rings: the International Olympic Committee and the rise of Olympic commercialism*, Salt Lake City, University of Utah Press, 2002.

locaux. Une tâche essentielle consiste ainsi à défendre juridiquement les contrats signés, l'image publique de ces financeurs, et les avantages auxquels ils prétendent. La dépendance économique se traduit donc par une domestication des organisateurs.

Cette allégeance aux acteurs privés affecte la relation des équipes d'Albertville avec les agents de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques. La défense zélée des droits sur les emblèmes des Jeux provoque des tensions lorsque les administrations sont accusées d'utiliser abusivement ces symboles. Les agents de l'État reprochent également l'invisibilisation des contributions publiques (plusieurs milliards de francs), alors même qu'elles sont indispensables à l'organisation des Jeux, car le COJO communique essentiellement sur ses partenaires commerciaux. Les recompositions du système olympique au bénéfice des acteurs privés fait craindre aux acteurs publics une marginalisation dans le processus de décision et, *in fine*, dans l'utilisation de l'argent public.

En effet, les projets olympiques se caractérisent par l'incertitude budgétaire, les candidats devant déterminer dix ans à l'avance les coûts de la manifestation. Avant les années 1980, la quasi-totalité des frais est assumée par la puissance publique. Le développement de la commercialisation ouvre la possibilité d'en financer une partie par les acteurs économiques. Néanmoins, les archives de Paris et Albertville 1992 montrent que l'estimation de ces recettes est très fluctuante, mal maîtrisée par les coalitions de candidature : à Paris, les administrations centrales sont sceptiques et considèrent que le déficit global s'élèvera à plusieurs milliards de francs ; à Albertville, Michel Barnier relaie la croyance dans la capacité des sponsors et des réseaux de télévision à assurer le budget (« Les Jeux paieront les Jeux ») malgré les incertitudes sur les négociations, et en omettant les sommes investies par l'État, le département et la région en dehors du budget d'organisation.

Les sujets budgétaires suscitent régulièrement des tensions entre le délégué interministériel et les dirigeants du comité d'organisation, d'autant plus que divers imprévus font peser un risque de déficit opérationnel. Quelques semaines avant la cérémonie d'ouverture, une mission de l'inspection des Finances est diligentée pour réaliser un audit. Cette entrée en scène tardive s'explique par la relative marginalisation des acteurs étatiques, mais aussi par les jeux de pouvoir entre administrations centrales. Le déficit des Jeux Olympiques d'Albertville, qui excède les sommes provisionnées par le département de Savoie, fait l'objet d'un arbitrage au niveau du Premier ministre pour un règlement discret dans lequel l'État prend en charge la majorité des sommes. En clair, l'État a massivement investi mais peu contrôlé le budget de ces Jeux Olympiques.

La logique s'inverse pour Paris 2024. L'accélération de la commercialisation modifie la logique politique d'investissement dans les Jeux : les fonds privés ne sont plus un revenu d'appoint mais constituent l'essentiel des contributions. La part totale de l'investissement public passe d'environ 70% (1992) à 25%. Cependant, cette diminution relative n'est pas synonyme d'un désengagement des pouvoirs publics. La préoccupation pour le maintien du consensus en évitant des polémiques sur les dérapages budgétaires, ainsi que l'accroissement du poids des administrations budgétaires dans la production de l'action publique<sup>1</sup>, conduisent les acteurs étatiques à exercer davantage de surveillance sur les entités chargées d'organiser les Jeux. Rapidement après l'attribution des JOP 2024 une mission d'inspection interministérielle est lancée pour évaluer d'éventuels surcoûts, ce qui conduit à une première révision du budget en juin 2018. La Cour des comptes est particulièrement mobilisée puisqu'elle collecte des données depuis 2019 et produit régulièrement des documents pointant les risques budgétaires : ce travail s'inscrit dans le nouveau rôle investi par l'institution, qui ne se contente plus de vérifier les comptes, mais entend jouer un rôle de conseil et d'évaluation de la performance des politiques publiques<sup>2</sup>. Les parlementaires sont également présents puisqu'ils mandatent la Cour des comptes, exigent du gouvernement des documents budgétaires exhaustifs et auditionnent régulièrement les acteurs du dossier olympique. Les acteurs publics ont ainsi recomposé leur action en matière budgétaire, avec des investissements proportionnellement moindres mais davantage de contrôle qui correspondent aux exigences de l'action publique contemporaine, et à la crainte d'une politisation de ces enjeux.

### ***Légitimer l'évènement sportif par les politiques publiques***

Le cinquième et dernier chapitre s'intéresse à la légitimation de l'évènement sportif par les politiques publiques. Il s'agit de montrer comment la rhétorique de « l'héritage » participe à ennoblir l'évènement sportif pour les acteurs politiques et administratifs qui imaginent alors des politiques mâtinées d'olympisme.

Entre 1992 et 2024, on observe un renforcement des structures d'encadrement administratif des Jeux Olympiques. Pour Albertville, l'action de l'État est pilotée localement par la préfecture de Savoie, et coordonnée au niveau central par la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques. Cette entité est créée plus d'un an et demi après l'attribution des Jeux,

---

<sup>1</sup> SINE Alexandre, *L'ordre budgétaire : l'économie politique des dépenses de l'État*, Paris, Economica, coll. « Études politiques », 2006.

<sup>2</sup> LEPINAY Thomas, « Du juge des comptes au conseiller du prince : Quand la Cour des comptes transforme ses manières de contrôler », *Politix*, n°124, n° 4.

suite aux élections de 1988 : les archives montrent qu'elle est taillée sur mesure pour Jean Glavany, chef de cabinet du président de la République qui a échoué à se faire élire aux législatives et se cherche une mission à la mesure de son capital politique. La délégation accueille un autre reclassé, le préfet et fondateur du GIGN Christian Prouteau, exfiltré de l'Élysée pour son implication dans l'affaire des Irlandais de Vincennes. Les trois autres membres de la délégation ont un profil de cabinet mêlant compétences techniques et ancrage partisan. Ils forment une petite équipe, un « cabinet olympique » proche du terrain dont la valeur administrative et la capacité à peser sur les arbitrages repose beaucoup sur les deux hommes issus du réseau élyséen.

L'encadrement de Paris 2024 montre la routinisation et la technicisation de cette activité. Le DIJOP est nommé au lendemain de l'attribution des Jeux et son profil reflète les sujets de préoccupation associés aux Jeux. En effet, Jean Castex cumule un profil de haut fonctionnaire spécialiste du budget (ENA, Cour des comptes), de l'interministériel (Secrétaire général adjoint de l'Élysée), et d' élu local pour dialoguer avec les nombreuses collectivités hôtes. Contrairement au poste de DIGES, celui de DIJOP est considéré comme prestigieux et conduira Jean Castex dans une trajectoire ascendante à la fonction de Premier ministre. Il est assisté dans sa mission par une dizaine d'agents qui, à une exception près, ont tous un profil technique sans passage par les cabinets ministériels. Ce sont des spécialistes des politiques publiques dont les compétences sont plus étendues que leurs prédécesseurs d'Albertville 1992 : emploi, économie, environnement et sport font désormais de leurs secteurs d'intervention. En plus de la DIJOP, plusieurs ministères ont nommé des délégués pour piloter leur action en vue des Jeux Olympiques : Intérieur, Éducation nationale, Culture, Sports. La réalisation des chantiers est assurée par une entité dédiée, la SOLIDEO. Enfin, les collectivités locales (mairie de Paris, Seine-Saint-Denis) créent des missions ou des délégations pour coordonner leurs propres politiques dans le cadre des Jeux.

Pour comprendre ce déploiement intense, il faut revenir sur la genèse de « l'héritage », un terme devenu omniprésent dans la rhétorique olympique. Le mot commence à être utilisé sporadiquement par des anglophones dans les années 1980, puis de façon systématique par les organisateurs d'Atlanta 1996. En désignant l'héritage des Jeux Olympiques, c'est-à-dire les conséquences positives de l'évènement sur le territoire, ils essaient de contourner le stigmate de Jeux vendus à l'argent et aux sponsors, la capitale géorgienne accueillant le siège de la *Coca-Cola Company*, partenaire historique du CIO. Les équipes de Sydney 2000 reprennent également ce vocable, qui circule de plus en plus dans les cénacles olympiques jusqu'à l'organisation à Lausanne en 2002 d'un symposium international sur la question. La catégorie

indigène de l'héritage est ainsi discutée et théorisée par des universitaires, des cadres du CIO et des organisateurs locaux. Si le symposium n'aboutit pas à une définition consensuelle de l'héritage, il participe à lui donner une force sociale, une caution scientifique, et renforce sa circulation à travers différents espaces sociaux. En 2003, le CIO décide de l'intégrer dans la charte olympique en exigeant des villes candidates qu'elles présentent un plan d'héritage : l'héritage devient ainsi une norme du gouvernement olympique. Il est institutionnalisé dans la décennie suivante par la création d'une commission dédiée et la rédaction de plusieurs documents programmatiques. On remarque à travers ces différents jalons que la sédimentation de l'héritage se renforce à chaque période de crise que subit le système olympique. La théorisation des bienfaits des JO (par des indicateurs, des « bonnes pratiques », des rapports, etc.) relève ainsi d'un nouvel esprit du capitalisme par la production de discours de légitimation intériorisant controverses et critiques<sup>1</sup>.

Le champ scientifique s'est largement emparé de l'héritage dans la littérature anglophone. En une quinzaine d'années, plusieurs centaines d'articles sont écrits pour mesurer l'héritage et en proposer une définition<sup>2</sup>, mais la prolifération de productions issues de disciplines aux approches théoriques très différentes ne fait qu'accentuer le flou de cette catégorie tout en renforçant sa performativité. Comme d'autres sociologues et historiens<sup>3</sup>, nous considérons que ces luttes de définition doivent être considérées comme un objet de recherche à part entière. Plutôt que d'envisager l'héritage comme une notion d'analyse scientifique, il s'agit de le considérer comme une catégorie de la pratique produite par les organisateurs d'événements qui circule au sein de différents espaces sociaux où elle constitue un enjeu de pouvoir.

La diffusion et la normalisation de la catégorie d'héritage consacrent une approche extensive de l'événement sportif observable dès la candidature de Paris 2024. Les autorités publiques produisent des documents expliquant comment les Jeux vont stimuler ou générer des politiques publiques variées. C'est précisément cette dimension qui confère aux JO une haute valeur politique et administrative aux yeux des acteurs publics. Certains enquêtés évoquent

---

<sup>1</sup> BOLTANSKI Luc et CHIAPELLO Ève, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, coll. « TEL », 2011.

<sup>2</sup> SCHEU Anja et PREUSS Holger, « The Legacy of the Olympic Games from 1896 - 2016. A Systematic Review of Academic Publications », *Mainzer Paper on Sports Economics and Management*, working paper.

<sup>3</sup> VIERSAC Mathys et ATTALI Michaël, « Discuter l'héritage social et culturel des grands événements sportifs. Une revue de littérature internationale », *Staps*, vol. 134, n° 4 ; LE YONDRE François, « Sociologie de l'héritage ou ce que la notion d'héritage fait à la sociologie », *op. cit.*

ainsi leur intérêt pour cette capacité de l'évènement à structurer le territoire, au point que la partie strictement sportive leur semble accessoire, ou plutôt un prétexte pour atteindre des objectifs plus nobles. L'héritage est un registre de légitimation pour le grand public, afin de justifier les sommes investies, mais aussi un outil de mobilisation au sein même des administrations pour promouvoir des politiques publiques qui seraient restées dans les placards, ou auraient mis plus de temps à émerger. La profusion des plans d'accompagnement, des référents ou des initiatives ministériels montre que l'héritage est un objet de communication politique, une manière de capter une partie de l'aura symbolique des Jeux, voire de présenter des politiques techniques et confidentielles sous un jour plus attractif.

Hors opérations d'aménagement du territoire, visibles et bien financées, les politiques d'héritage sont très contraintes par les budgets de leurs administrations d'origine. Les labels « Terres de Jeux » et « Génération 2024 » sont caractéristiques de ces politiques peu dotées en ressources mais mises en avant pour montrer que l'ensemble du territoire national bénéficie des Jeux, et ainsi susciter une adhésion au-delà du territoire francilien. Respectivement attribués aux collectivités locales et aux établissements scolaires, ces labels ont pour but d'inciter les acteurs locaux à se saisir des Jeux pour organiser des évènements festifs, diffuser les valeurs olympiques et orienter les publics cibles vers la pratique sportive. Les créateurs des labels fournissent essentiellement des ressources cognitives (guides de bonnes pratiques, fiches synthétiques, contenus pédagogiques, vidéos) et communicationnelles (supports visuels), charge aux détenteurs du label de les valoriser au service de leurs politiques. Ces exemples montrent la compatibilité de la rhétorique de l'héritage avec les recompositions de l'action publique contemporaine, en l'occurrence les politiques de gouvernement des conduites qui visent à orienter les comportements individuels vers les objectifs de politiques publiques par l'intermédiaire de dispositifs symboliques et peu contraignants<sup>1</sup>.

Absent des préoccupations des équipes d'Albertville 1992, l'héritage est devenu central dans le système olympique pour répondre au faisceau de critiques consécutif à la mise en marché. Gouverner l'héritage, en l'adaptant aux modalités de construction de l'action publique, c'est donc avant tout produire du consensus et maintenir la légitimité de l'évènement.

---

<sup>1</sup> BERGERON Henri, CASTEL Patrick et DUBUISSON-QUELLIER Sophie, « Gouverner par les labels. Une comparaison des politiques de l'obésité et de la consommation durable », *Gouvernement et action publique*, VOL. 3, n° 3 ; DUBUISSON-QUELLIER Sophie, *Gouverner les conduites*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2016.

À travers ces coups de projecteur, la thèse s'est employée à montrer comment les entrepreneurs de l'olympisme construisent des coalitions les plus larges possibles pour soutenir leur projet ou, au moins, confiner les réticences à des arènes discrètes. Avec l'aperçu historique d'Albertville 1992, on comprend que les années 1980 constituent un moment fondateur pour la conversion du système olympique à l'approche commerciale, lors de laquelle les acteurs font l'apprentissage des « bonnes pratiques » et des nouveaux rapports de pouvoir au sein de cet ordre institutionnel. Les pouvoirs publics investissent massivement, bien que la présence croissante des acteurs privés suscite quelques tensions épisodiques. La mise en problème des Jeux Olympiques dans les années 1990 et 2000, qui participe d'un processus international plus large de contestation et des acteurs et des conséquences de la mondialisation, accentue le travail de construction de registres de légitimation par les professionnels du spectacle sportif. L'accroissement des critiques et les abandons de plus en plus fréquents de candidatures incitent les entrepreneurs de l'olympisme à valoriser un corpus toujours plus étendu de bienfaits supposés de l'évènement olympique : l'héritage devient ainsi une norme dont le flou facilite la circulation et les appropriations au sein de différents espaces sociaux. Paris 2024 montre la centralité de cette catégorie, mais aussi ses effets sur la structuration des Jeux : créations de structures publiques *ad hoc*, nominations, programmes de politiques publiques, contrôle budgétaire plus étroit. On a montré, enfin, que le consensus vis-à-vis des Jeux Olympiques n'était pas synonyme d'une revalorisation de l'administration des Sports, historiquement reléguée au sein de l'ordre administratif : l'évènement olympique sert ainsi de justification à une réforme de l'État conforme à l'agenda de modernisation de l'action publique porté par les promoteurs du nouveau management public.

On a souhaité montrer avec cette recherche que les Jeux Olympiques ne sont pas simplement un objet sportif, mais bien une porte d'entrée vers de nombreuses thématiques de la science politique : sociologie de l'État et de l'administration, construction des problèmes publics, sociologie de l'action publique, analyse des mouvements sociaux, sociologie politique de l'économie, ou circulation des élites.